

Zuyd'côte

A L'ANCIENNE

Samedi 29 juillet 2017

Front de mer Zuydcoote

9h - 21h entrée gratuite

Brocante à l'ancienne 9h à 18h

Animation musicale guinguette à partir de 11h

Grand concours de châteaux de sable

Reconstitution costumée de la

"Baignade à l'ancienne" à 15h

Animation des Pirates de Flandre Maritime

Peintres

Buvette, restauration plats typiques



**JUIN
2017**

Agenda

Vendredi 2 au dimanche 4 juin
Salle des Sports - Espace Robert Merle
Week-end en scènes
Zuydcoote Animations

Dimanche 4 juin de 9h à 12h
Pont de Zuydcoote
Concours de pêche
La Bourriche Zuydcootoise

Dimanche 11 juin de 8h à 18h
Espace Robert Merle
Elections législatives 1^{er} tour

Dimanche 18 juin de 8h à 18h
Espace Robert Merle
Elections législatives 2^{ème} tour

Dimanche 18 juin à 11h
Monument aux Morts
Dépôt de gerbe
Commémoration Appel du Général de Gaulle
UNC-AFN

Dimanche 18 juin de 6h à 18h
Rue du Général de Gaulle
Brocante "Fête du village"
Les Judcoot'Lussen

Samedi 24 et Dimanche 25
Salle des Sports -Espace Robert Merle
Concours international de fléchettes
Vogelpick

Dimanche 25 juin de 9h à 18h
Pont de Zuydcoote
Concours de pêche
La Bourriche Zuydcootoise

Samedi 8 juillet
Espace Robert Merle
Soirée cabaret
Zuydcoote Animations

Samedi 8 juillet
Salle des Sports
Espace Robert Merle
Marché artisanal
Les Judcoot'Lussen



Sorties/Animations CPIE Flandre Maritime

Jeudi 1^{er} et 22 juin de 14h30 à 17h
Rendez-vous au Jardin d'Armelle
Temps de sensibilisation animé au Jardin Partagé de Zuydcoote par Chantal Bleuse (référente bénévole) et Clément Rischebé (animateur salarié) pour cultiver le partage, la convivialité et les bases du jardin au naturel. Ouvert à tous les membres de l'association et publics intéressés. Rendez-vous mensuel. Gratuit

Mercredi 7 juin de 14h30 à 16h30
Découverte des coquillages de chez nous
Du couteau bien connu à la natrice plus discrète, apprenons à identifier les coquillages de nos plages sur lesquels d'habitude nous marchons sans prêter attention. Rdv : Point Info Tourisme Rue de watrelos à Zuydcoote

Samedi 10 et dimanche 11 juin
Bienvenue dans mon jardin au naturel
Bienvenue dans mon jardin au naturel : un week-end convivial

pour partager les bonnes pratiques afin de préserver notre santé et notre environnement. Pour la deuxième année, le CPIE Flandre Maritime s'engage dans l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel » : cette opération nationale propose aux jardiniers amateurs de transmettre aux autres leurs pratiques d'un jardinage sans pesticides ni engrais chimiques.

Mercredi 14 juin de 14h à 16h. Après-midi Jeu Nature au Centre ressources du CPIE Flandre Maritime
Comprendre et préserver la nature tout en s'amusant Ouvert à tous à partir de 3 ans (Enfants accompagnés). Rdv : lieu communiqué lors de l'inscription au 03 28 26 86 76 ou centreresources@cpieflandremaritime.fr

Mercredi 14 au dimanche 18 juin
Point Info Biodiversité® : Semaine de formation naturaliste, en lien avec le Cercle des Naturalistes de Belgique
Tél. 03 28 26 86 76 ou biodiversite@cpieflandremaritime.fr



Zuydcootoises, zuydcootois,

Le mardi 23 mai, les services de l'Etat ont présenté une nouvelle étude portant sur le Plan de Protection des Risques Littoraux.

Dans sa version précédente, notre village était concerné par un risque d'inondation à partir d'une rupture de la digue des Alliés à Dunkerque. Cette dernière, victime, une heure avant la pleine mer, d'une brèche estimée forfaitairement à 100 mètres de large, laissait donc s'écouler l'eau de mer via le canal exutoire, puis le canal de Furnes dans le sens Dunkerque-Bray-Dunes.

Le volume d'eau ainsi modélisé provoquait une inondation partielle du territoire de Dunkerque-Rosendaël, Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes et même Ghyvelde.

Cette dispersion, même de faible quantité sur notre commune empêchait toute construction sur les terres concernées. Ainsi, le projet d'aménagement urbain évoqué depuis plusieurs années s'en trouvait contrarié tout comme celui de construction d'une nouvelle école.

Dans sa nouvelle version, la simulation repose cette fois sur une brèche de plus faible largeur, l'évènement se produisant après la pleine mer.

Le résultat est bien différent puisque les communes de Leffrinckoucke, Bray-Dunes, Ghyvelde et Zuydcoote ne sont plus concernées par la dispersion d'eau.

Ainsi les interdictions qui accompagnaient la dispersion d'eau disparaissent. Dès notification officielle de cette nouvelle version, nous pourrons retravailler ce dossier important pour l'avenir de notre commune.

Paul CHRISTOPHE
Maire de Zuydcoote

Sommaire

Conseil municipal	4
Retour sur images	6
Règlementation plage	7
Vie de la commune	8
Vie sportive	10
Autrefois	12

Permanences

Permanence des Conciliateurs de Justice
Mercredi 7 juin de 14 h à 16 h 30
sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

Permanence de l'Assistante Sociale
Mardi 6 juin de 14 h à 16 h
en Mairie

**Permanence de M. Paul CHRISTOPHE
suppléant de M. DECOOL,
Député de la circonscription**
Samedis 3, 10, 17 et 24 juin
de 9 h à 12 h en Mairie

Permanence de la Mutuelle Just'
Vendredi 16 juin de 9h à 12h
Sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

**Permanence de la Maison de l'emploi
pour les + de 25 ans**
341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30
Mercredi : Fermeture
Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

**Permanence de la Mission locale
pour les - de 25 ans**
341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes
Tél. 03 28 29 96 20
Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30
et jeudi de 9 h à 12 h
Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

Permanence d'Habitat du Nord
Chaque jeudi de 14 h à 17 h
Permanence à Saint-Pol-sur-Mer
Rue de la République,
Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1
Tél. 08 11 71 59 59

Compte-rendu du Conseil Municipal

21 mars

Le dernier conseil municipal a eu lieu le mardi 21 mars en présence du maire Paul CHRISTOPHE, Pascale BECUWE, Johnny DECOSTER, Florence VANHILLE, Thérèse DESWARTE, Jacques DE TAEVERNIER, Jean-Noël VANVINCQ, Bruno DIMPRE, Marie-Claire VERBEKE, Bruno DEMAN, Pascale DESFRENNES, Thierry WALLYN, Béatrice LEMPEREUR, Angélique WUYLENS, Guillaume CIVEL, Philippe DEFURNES, Isabelle RAVOU-DEFRANCE. Excusés : Olivier GAUDIN, Cathy DELANGUE.

Vote du Compte Administratif 2016

M. Vanvincq : les dépenses représentent un montant de 1 288 294.92 € et les recettes 2 103 115.96 €. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 221 066.16 € pour 1 376 593.30 € de recettes soit un excédent de 155 527.14 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 67 228.76 € pour 172 171.45 € de recettes soit un excédent de 104 942.69 €. Le résultat cumulé de l'exercice correspond à un excédent de 260 469.83 €. Les excédents de 2015 à reprendre sont de 354 351.21 € en investissement et de 200 000 € en fonctionnement, soit un excédent cumulé de 814 821.04 €.

Après que Paul CHRISTOPHE, Maire, ait quitté la séance, afin que l'assemblée puisse procéder au vote, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016.

Vote du Compte de Gestion 2016

La comptabilité proposée par le Trésor Public présente exactement les mêmes résultats que notre Compte Administratif.

Affectation des résultats 2016

Affectation de l'excédent d'investissement : 459 293.90 € Affectation de

l'excédent de fonctionnement pour partie au compte « autres réserves » : 155 527.14 € Affectation de l'excédent en fonctionnement : 200 000.00 €, ce qui correspond bien à l'excédent global de 814 821.04 €.

M. CHRISTOPHE précise que le désendettement, nous permet de nous projeter dans l'avenir sur une capacité à emprunter si besoin était au titre d'un projet majeur comme une école. Cet excédent nous permet de travailler à l'autofinancement des projets tels que la vidéo protection et les réseaux d'éclairage public. Nous aurons à travailler au côté de la CUD sur l'enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public rue de Watrelos, rue de Roubaix et rue des Dunes.

Vote du Budget Primitif 2017

Jean-Noël VANVINCQ : Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1.446.984 € et en investissement à 614.821,04 €. M. DEFURNES explique son abstention et celle de Mme RAVOU. M. CHRISTOPHE précise s'en satisfaire car même s'ils ne votent pas les crédits proposés, ils sont manifestement contents de ce qu'il en fait puisque le vote est favorable sur le compte administratif. Il ajoute que cela reste conforme au programme électoral de 2014. Le projet d'école est contrarié par la submersion marine, ce qui explique la provision de certaines sommes. La presse a relayé elle-même la bonne gestion communale via les analyses prospectives de la CUD à l'horizon 2020. Il avoue préférer être dans cette situation que dans celle que connaissent certaines communes.

Le Conseil Municipal, 16 voix pour, 2 abstentions adopte le Budget Primitif 2017

Vote des 3 taxes

Pas d'augmentation : Taxe d'habitation : 21.81 %, Taxe foncier bâti : 19.60 %, Taxe foncier non bâti : 90.69 %

Attribution des subventions 2017

AFMASP 100 €, ACMAPOR 400 €, ACMF 1000 €, Amicale des donateurs de sang 150 €, As Septentrion 150 €, AZPPM 100 €, CPIE 1000 €, Cap sur la Forme 1500 €, Chasse Nature 150 €, Club des Toujours Jeunes 800 €, La Bourriche Zuydcootoise 500 €, L'Aigle Zuydcootois 700 €, Les Zébrillons du Jeu 500 €, Mzic Band 500 €, UNC-AFN 300 €, Usep Dunkerque 350 €, Zuydcoote Animations 25000 €, Ecole des Goélettes 120 €, Pirates Flandre Maritime 500 €, Sup59 150 €.

Indemnités de Conseil au Trésorier Principal 2016

Le montant brut s'élève à 466.06 €.

Séjours ados 2017

Mme VANHILLE annonce que cette année la répartition des séjours est la suivante : Espagne : 5 inscrits, Italie : 1 inscrit, Corse : 1 inscrit, Croatie : 3 inscrits, Privilège Salagou : 1 inscrit, Mission Aventure XL : 9 inscrits.

Éclairage public rue de Valenciennes : Marché à procédure adaptée

M. DECOSTER explique que le projet de la rue de Valenciennes concerne 13 nouveaux candélabres pour environ 80 000 € HT.

Vidéo protection

M. DECOSTER présente le projet de mise en place de 12 caméras pour : 112 755 € HT. Une demande de subvention sera effectuée afin de pouvoir prétendre à 40 %. En fonction de l'octroi de celle-ci, le projet pourra être réalisé, sinon il conviendra de diminuer le périmètre du projet. M. le Maire rappelle qu'il s'agit bien de vidéo protection et non de vidéo surveillance, il n'y aurait pas quelqu'un en permanence devant l'écran. Les deux objectifs de la vidéo protection sont la dissuasion et une aide à la résolution d'enquête. Il confirme qu'en fonction des co-financements obtenus, il faudra choisir les options.

Mme VANHILLE ajoute qu'elle a assisté à la réunion des voisins vigilants et que les gendarmes ont spécifié que les communes équipées voyaient le nombre de dégradations diminuer de manière conséquente.

M. CHRISTOPHE souligne qu'à chaque fois qu'il a pu échanger à ce sujet avec les habitants, unanimement ils se sont prononcés favorablement à ce type de dispositif. Il y a eu quelques cambriolages l'année dernière, des vols de câbles sur l'éclairage public, avec plus de 8000 € à charge de la commune. .

M. DECOSTER rappelle qu'aucune décision n'est prise sur le nombre de caméras. M. CIVEL ajoute qu'il faut demander l'avis aux personnes qui ont déjà été cambriolées. Mme DESFRENNES pense que c'est une bonne idée mais que c'est important d'avoir l'avis des Zuydcootois. Johnny DECOSTER rassure et organisera une réunion de présentation. Si les Zuydcootois s'opposent au projet, il ne sera pas mis en place. A la question de M. DIMPRE, sur l'incident de l'église, M. DECOSTER répond que oui nous aurions pu voir la personne.

M. CHRISTOPHE précise que dans la mesure où ce projet n'était pas dans le programme électoral, il souhaite consulter la population sur cette question au même titre que le projet éolien en mer. Il ne s'autorise pas à prendre ce type de décision sans l'avis des Zuydcootois. Il ajoute que ça peut aussi faire réfléchir certains sur leur vitesse de circulation dans le village et éviter l'accident plutôt que dire : si j'avais su.

Convention avec le Service Enfance Jeunesse Pâques 2017

Mme VANHILLE propose de reconduire la convention pour la mise à disposition du personnel encadrant l'accueil de loisirs avec le SEJ du 10 au 21 avril.

Adhésion à l'Agence d'ingénierie du Département du Nord

Le conseil Municipal décide d'adhérer

à l'Agence d'ingénierie Départementale du Nord

Personnel Communal, ajustement du tableau des effectifs

Le conseil valide les évolutions de grade proposées.

Questions diverses

Situation Ascometal

M. DEFURNES souhaite, faire le point sur la situation de l'usine des dunes, car il pense qu'il y a des évolutions notables, en termes de fermeture d'une partie du site et en termes de redéploiement des annonces qui ont été faites.

M. le Maire rappelle qu'il a des échanges assez réguliers sur ce dossier suivi avec notre Député Jean-Pierre DECOOL et avec M. le Sous-Préfet. Aujourd'hui, la seule information concerne la fermeture de l'aciérie. L'entreprise est toujours dans la phase de négociations et d'échanges avec les différents intervenants au titre de l'évolution des projets ; à la fois une éventuelle modification de la cage de laminoir pour s'adapter au marché de l'automobile, à la fois le projet dit « poudre d'acier » et un projet de reconversion du site au titre d'une production d'hydrogène à injecter, sans stockage sur site.

M. le Maire n'a pas d'avancée notable à présenter.

Projets de constructions locatifs dans le quartier des Crevettes et en face de la Mairie

M. DEFURNES souhaite savoir où en sont les projets de constructions annoncés il y a un an.

Pour le quartier des Crevettes, Paul CHRISTOPHE précise qu'il reste dans l'attente du lancement du projet. Pour le bâtiment en face de la mairie, une mise en concurrence entre bailleurs est en cours en vue d'aménager du logement locatif en maisons type IV/type V pour respecter la trame architecturale et la demande résidentielle.

Tracé de la véloroute voie verte

M. DEFURNES demande si le tracé dé-

finitif de la véloroute a été arrêté ?

M. CHRISTOPHE explique qu'un tracé devrait être déposé au titre de la Commission Départementale des Sites. Il prend en considération une partie de nos doléances, l'option 2, avec un cheminement le long de la voie ferrée jusqu'à la Ferme Nord puis chemin des Dunes puis de nouveau un repiquage sur la voie ferrée en direction de Bray-Dunes. M. DHERSIN, en sa qualité de Président de la Commission transport à la région a rencontré les services de la SNCF réseaux. Ceux-ci étaient prêts à se dessaisir de l'emprise concernée par la voie ferrée, ce qui pourrait amener à revisiter légèrement le projet en le positionnant de manière un peu plus confortable au regard de la proximité des habitations.

Conseil d'école

Mme VANHILLE annonce qu'il n'y a pas de fermeture de classe annoncée pour la prochaine rentrée scolaire, avec 142 élèves. A la demande du rectorat, le Conseil d'école a confirmé le choix des nouveaux rythmes scolaires (sous réserve de modification). Les parents d'élèves ne sont toujours pas satisfaits de ce nouveau rythme scolaire mis en place par l'état mais ont validé les horaires mis en place par la commune.

DAB Crédit Agricole

M. le Maire a été informé par le Crédit Agricole de sa réflexion sur la suppression du distributeur automatique. Il n'y a pas suffisamment de retraits réalisés par des titulaires de compte bancaire autre qu'au Crédit Agricole. Lorsqu'il a été installé, c'était une mesure incitative à ouvrir des comptes au Crédit Agricole, maintenant que c'est fait, comme ils se rémunèrent que sur les retraits des banques extérieures, ils trouvent que ce n'est plus avantageux. Au regard du chiffre d'affaires de la banque en question et de son compte de résultats, il suppose que la perte de Zuydcoote ne soit pas insurmontable pour eux. Il conteste cette décision.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le jeudi 4 mai s'est déroulée l'assemblée générale de l'association « Zuydcoote Animations ».



EXPO VENTE

de l'association « Club des Toujours Jeunes », le dimanche 30 avril.



COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945

organisée par l'association « UNC-AFN ». Dépôt de gerbe le lundi 8 mai.



REMISE À L'ASSOCIATION M'ZIC BAND D'UNE GROSSE CAISSE

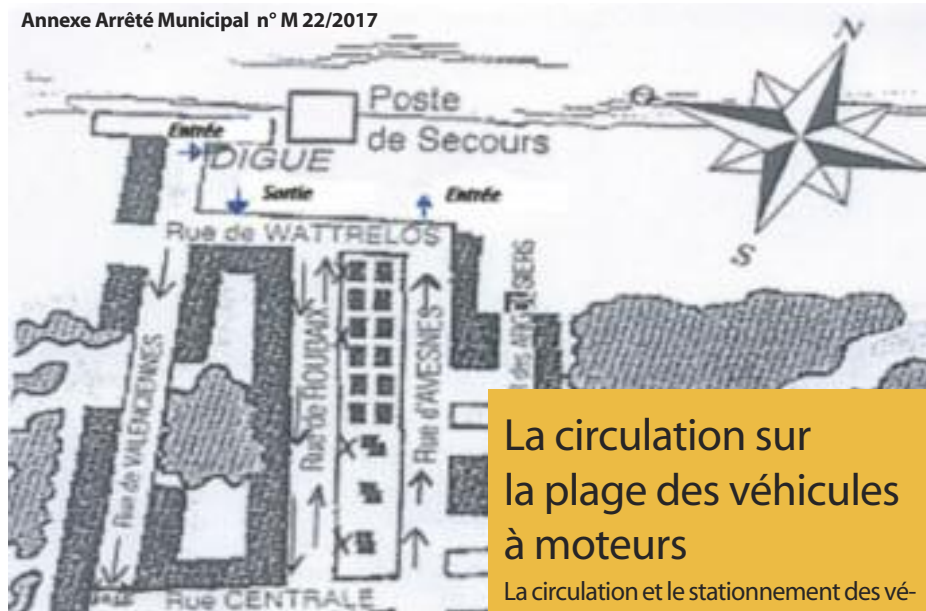
financée par l'enveloppe Action d'Intérêt Local des conseillers départementaux Martine Arlabosse et Paul Christophe le 8 mai.



Plan de circulation du secteur plage pour la période du 6 juin au 6 septembre 2017 inclus

- La rue de Valenciennes est mise en sens unique (portion comprise entre la rue de Wattrelos et la rue Centrale). La circulation est interdite dans le sens village/plage.
- La rue d'Avesnes est mise en sens unique (portion comprise entre la rue Centrale et la rue de Wattrelos). La circulation est interdite dans le sens plage/village.
- L'accès au parking front de mer se fait par l'entrée située côté Est (en prolongement de la rue d'Avesnes) et par l'entrée côté Ouest (rue de Valenciennes, face à la Résidence des "Oyats"). La sortie se fait côté Ouest (rue de Wattrelos). Une signalisation indiquant le sens d'entrée du parking est placée devant la rue de Roubaix.
- La circulation reste à double sens rue de Roubaix, rue de Wattrelos et rue de Valenciennes, (portion face à l'immeuble "Les Oyats").

Annexe Arrêté Municipal n° M 22/2017



La circulation sur la plage des véhicules à moteurs

La circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur sont interdits sur les plages, à l'exception des véhicules de secours, de police et d'exploitation, et sauf dérogation accordée par le Préfet aux propriétaires de tracteurs dans le cadre d'une activité de pêche.

- Le stationnement est interdit rue de Roubaix, (portion comprise entre la rue de Wattrelos et la rue Centrale), côté Est.

Balisage de la plage et réglementation de la baignade

Extrait de l'arrêté municipal M 31/2017

- Un poste d'appel transitoire sans flamme et sans zone de baignade affectée sera mis en place pour la période avant saison : **du jeudi 1^{er} juin au vendredi 30 juin 2017** (les mercredis et week-end). Lors de ces périodes, le poste d'appel sera assuré de 14 h à 18 h, le mercredi, le samedi, le dimanche et les jours fériés.
- La zone de baignade est surveillée de manière effective : **du 1^{er} juillet au 3 septembre 2017**. Une permanence quotidienne sera assurée au poste de surveillance et de secours par les maîtres nageurs qualifiés de **10 h à 19 h sans interruption**.

Si un accident survient dans la zone de baignade pendant l'absence des maîtres nageurs sauveteurs ou en dehors

des heures de surveillance, les témoins peuvent téléphoner au :

- 18 : sapeurs-pompiers
- 03.21.87.21.87 : CROSS
- 03.28.63.01.50 : Poste de gendarmerie

Dans la zone surveillée et aussi bien sur l'ensemble de la plage, les baigneurs et autres usagers sont tenus de se conformer aux injonctions des surveillants habilités. Ils doivent aussi respecter les prescriptions données par les pavillons hissés aux mâts de signalisation dressés sur la plage dont la signification est la suivante :

- **Drapeau rouge** : interdiction de se baigner sur toute la plage.
- **Drapeau jaune-orangé** : baignade dangereuse mais surveillée dans la zone définie (voir plan).
- **Drapeau vert** : absence de danger

particulier et la baignade est surveillée dans la zone définie (voir plan affiché).

- **Absence de drapeau** : la baignade n'est pas surveillée, le public se baigne à ses risques et périls.

Du 1^{er} juillet 2017 au 3 septembre 2017, il est interdit aux embarcations et engins non immatriculés, tels que canoës, pédalos, planches à voile, dériveurs, etc..., d'évoluer dans la zone de la baignade surveillée. Il en est de même pour tout navire ou engin à moteur, conformément à l'arrêté préfectoral n° 15 du 3 mai 2010. Toutefois, l'usage des engins de plage, accessoires de plages et de baignade, tels que les matelas pneumatiques y est autorisé. Cette prescription ne concerne pas l'évolution des zodiacs des Maîtres Nageurs Sauveteurs dès lors que ceux-ci sont en service.

Visite guidée des épaves

Ce vendredi matin 28 mai, les élèves de CM2 ont rencontré M. Bruno Pruvost, guide nature patrimoine volontaire et passionné d'histoire. Celui-ci les a emmenés découvrir les épaves de l'opération dynamo qui a eu lieu du 20 mai au 4 juin 1940. La visite a débuté sur une plate-forme dans les dunes de Zuydcoote, où l'on avait vue sur les épaves. Il faut que la marée soit très basse pour que l'on puisse les voir. Les élèves (E) ont interviewé M. Pruvost (B).



E - Quelles sont les épaves que nous apercevons sur la plage ?

B – Nous voyons « le Crested Eagle », l'épave que nous allons visiter, « la Vonette » et « le Dévonias ».

E - Nous sommes au-dessus d'un blockhaus, à quoi servait-il ?

B – Il servait uniquement d'observatoire car il est idéalement placé. Les soldats repéraient les bateaux ennemis et envoyaient leur position aux soldats placés dans les blockhaus de tir qui se trouvaient plus à l'intérieur des terres.

E – Quel chemin empruntaient les bateaux alliés ?

B – Ils devaient passer par la passe de Zuydcoote pour échapper aux mines, aux bancs de sable et aux tirs allemands. Ensuite, le groupe s'est rendu à côté de l'épave « Crested Eagle ».

E – Quel type de bateau était « le Crested Eagle » ?

B – C'était un bateau à vapeur à roues à aubes de quatre-vingt-onze mètres de long. Il a été réquisitionné pour l'opération Dynamo.

E – Que lui est-il arrivé ?

B – Le 29 mai 1940, il a embarqué 600 hommes le long de la jetée Est de Dunkerque. Il a été bombardé dès son départ et un incendie s'est déclaré.



Le capitaine a décidé de naviguer vers la plage et a échoué son bateau sur la plage de Zuydcoote.

E – Combien de soldats sont morts ?

B – Il y a eu près de 300 victimes brûlées ou noyées, mais grâce à la bonne décision du capitaine, 300 soldats ont pu être sauvés.

E – Que peut-on voir sur cette épave ?

B – Vous pouvez voir l'emplacement des roues à aubes, le bois du pont qui est bien conservé, et même l'emplacement des toilettes ! Vous pouvez aussi voir le tube d'un canon sur l'épave.

E – Le bateau a été pillé ?

B – Oui, par les Allemands qui étaient à la recherche de matières premières pour poursuivre la guerre. C'est le cas pour toutes les épaves.

E – Il y a aussi des coquillages.

B – C'est exact. Vous pouvez voir des moules, des huitres, des étoiles de mer, des anémones...

E – Merci M. Pruvost d'avoir répondu à toutes nos questions ! Nous avons appris beaucoup de choses, c'était très intéressant.

Après avoir remercié leur guide, les CM2 sont retournés à l'école.

Ces petits gestes qui peuvent améliorer la qualité de notre environnement et du voisinage !

Déjections canines

Ramasser les déjections de votre chien est non seulement OBLIGATOIRE, mais contribue à préserver la propreté de la commune.

Balayage et voie publique

Les propriétaires et locataires (privés ou commerçants) sont tenus de balayer et nettoyer autant que besoin les trottoirs et caniveaux. Le désherbage doit être effectué. Devant notre porte, nous pouvons avoir des fleurs, arbustes ou tout simplement de l'herbe. Pour cette dernière, il suffit de la couper et de ne pas attendre qu'elle devienne envahissante. Quant aux fleurs et arbustes prenant des proportions trop importantes, et gênant le passage, ils doivent être arrachés.

Dépôts Sauvages

Il est interdit d'effectuer des dépôts sauvages, sur la voie publique, de quelque nature que ce soit (cartons, objets, encombrants d'origine ménagère...).

Dépôts dans les corbeilles publiques

La commune bénéficie d'un ramassage régulier des ordures ménagères. Il est dommage de constater que les corbeilles publiques sont encore trop régulièrement remplies par les riverains. On y trouve tout et n'importe quoi (déchets ménagers, déchets verts, litière de chat, charbon de bois, pots de peinture, etc...). Respecter les règles d'usage est dans l'intérêt de tous.

Le Bruit

Les beaux jours arrivent, vous avez envie de jardiner ! Vous êtes en vacances ! Pensez à ceux qui souhaitent se reposer et **évités les bruits intempestifs**. Par respect pour le voisinage, **ne tondez pas vos pelouses à des moments mal choisis, comme le dimanche après-midi**, par exemple.

Le rôle de chacun est indispensable pour que notre village reste accueillant où il fait bon vivre.

Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)



TOUT CE DONT ON RÊVAIT – FRANÇOIS ROUX

Editions Albin Michel

Que sont devenus les 20 ans de Justine et Nicolas ?

Les quadragénaires, parents de deux ados, doivent affronter une crise après le licenciement du mari.



LA VIE NE DANSE QU'UN INSTANT – THERESA RÉVAY

Editions Albin Michel

Dans l'Europe tourmentée des années 30, Alice Clifford est la correspondante du New-York Herald.Tribune...



PAR AMOUR – VALÉRIE TONG CUONG

Editions J.C.Lattès

A travers l'histoire de deux familles emportées dans la tourmente de la seconde guerre mondiale, l'auteur raconte les destinées extraordinaires voire héroïques de personnes ordinaires...



TROIS FEMMES EN NOIR – DANIEL CARIO

Editions Presse de la Cité

Port-Louis 1990, la découverte du cadavre d'Eugénie non loin de la jetée plonge la petite communauté dans un climat lourd de suspicion...

Ouverture les mardis 13 et 27 juin de 16 h à 18 h 30

Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branchages, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, fibrociment (uniquement à Rosendaël pour ce dernier type de déchet).

Les déchetteries sont ouvertes : du lundi au samedi : de 8h30 à 12h15, de 13h45 à 18 h 30. Dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h15. **Pour toute information :** Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron - Vendredi : bleue

Mercredi : Verte (tous les 15 jours)

Des solutions alternatives possibles pour traiter les déchets verts :

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).

- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la CUD).

- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous au 03.28.24.45.41 (12€ la prestation).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur www.dunkerquegrandlittoral.org

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12 € ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets. Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

Poste de secours

Un poste d'appel transitoire sans flamme et sans zone de baignade affectée est mis en place pour la période avant saison : du jeudi 1er juin au vendredi 30 juin (les mercredis et week-end). Lors de ces périodes, le poste d'appel sera assuré de 14 h à 18 h, le mercredi, le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Rentrée scolaire, inscriptions

Votre enfant fera en 2017 sa rentrée en maternelle ou en cours préparatoire ?

La démarche d'inscription s'effectue en 2 temps.

- D'abord on passe en mairie pour accomplir les formalités administratives. Auprès de l'accueil de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Puis ensuite on se présente auprès de la directrice Mme Duquenois (sur rendez-vous en appelant le 03 28 26 57 72) pour faire l'admission définitive.

Pensez à vous munir : du carnet de santé de l'enfant (ou la photocopie des vaccins), du livret de famille, d'un justificatif de domicile. Vous aurez besoin d'un certificat de radiation si l'enfant change d'école.

La CPAM des Flandres vous informe
Du nouveau sur votre compte email

Rendez-vous sur amel.fr

Même consulté avec votre famille, le site La CPAM des Flandres vous accompagne afin que vous puissiez profiter de ses nombreuses fonctionnalités :

Être sur la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Vous partez en vacances dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) ou en Suisse ? Logez à l'étranger ? Vous êtes candidat pour l'assurance Maladie et ses très nombreux services en ligne selon la législation applicable dans le pays où vous séjournez.

Commander une CEAM en ligne

Considérez-vous à votre compte email. Réglez l'option « Mise à jour automatique ». Au sein de l'interface « effectuer une démarche », cliquez sur « Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ». À ce stade, vous pouvez visualiser votre situation et celle de vos proches.

Par exemple, si votre CEAM est régulière pour un séjournant à ou si une commande de carte est en cours chez un bénéficiaire, ou encore visualiser votre CEAM par exemple. Cliquez sur « Commander une carte ».

Un formulaire de commande s'affichera et vous devez alors sélectionner :

La carte étant envoyée par courrier, il vous est demandé de vérifier vos coordonnées postales. Vous avez la possibilité de les modifier directement à ce stade. Une e-mail est envoyé à votre case de réception une fois la carte envoyée. Si vous partez dans un 2^e pays ou même la date de la commande et vous un certificat sanitaire valable 3 mois vous est automatiquement délivré. Il s'agit de vos droits en attendant de recevoir la carte. Une fois la commande réalisée un message de confirmation s'affiche automatiquement. Vous recevrez la carte sous une dizaine de jours. Choisissez dans votre boîte aux lettres.

Déclarer la perte ou la vol d'une CEAM en ligne

Cliquez sur « Déclarer la perte ou la vol d'une carte ». Il vous est alors demandé d'attacher un justificatif avec contact la police ou le gendarme de votre pays d'accueil. Le site ou celui de l'un des bénéficiaires qui vous ont autorisé et de vous appuyer à décrire la situation de votre situation et de votre situation déclarée. Une fois en ligne, vous pouvez déclarer la perte ou la vol d'une CEAM en ligne. Une fois en ligne, vous pouvez déclarer la perte ou la vol d'une CEAM en ligne.

Effectuer une demande de renouvellement anticipé d'une CEAM en ligne

La Carte européenne d'Assurance Maladie est valable 2 ans. Si votre CEAM est près de l'expiration de vos droits à l'étranger, vous pouvez déclarer la perte ou la vol d'une CEAM en ligne. Une fois en ligne, vous pouvez déclarer la perte ou la vol d'une CEAM en ligne.

Par ailleurs, la CEAM est une carte individuelle. Chaque membre de la famille participant au voyage doit posséder la sienne, y compris les enfants de moins de 18 ans.

Si vous avez une CEAM en ligne, vous pouvez commander une CEAM pour un séjournant et tuteur. La CEAM est gratuite.

Pour accéder à votre compte rendez-vous sur amel.fr

Rencontre sportive avec les élèves de l'IEM

Ce jeudi après-midi 4 mai, la classe de CM2 est allée à la salle Robert Merle pour découvrir des sports adaptés aux handicaps. La classe de CE2/CM1 s'y était rendue le matin. Ce sont des

élèves adolescents de l'IEM ainsi que les élèves de la classe de Mme Montagnies qui nous ont présenté ces sports : la boccia sur cible et des parcours en fauteuils roulants manuels. Ce sont

Thomas et Chloé, les deux professeurs de sport de l'IEM qui ont encadré les 4 ateliers.

La boccia est un sport de précision qui se rapproche de la pétanque, pour jouer nous étions assis. Durant l'atelier fauteuil, nous nous sommes rendus compte des difficultés à se déplacer en fauteuil roulant et nous avons réalisé que la vie quotidienne d'une personne handicapée est beaucoup plus difficile que la notre.

Ce fut une belle journée car nous avons pu échanger et discuter avec chaque élève de l'IEM, ils nous ont conseillés et nous ont appris les règles de la boccia. Nous avons joué ensemble et nous nous sommes bien amusés.

Jolyne, Célestin et Kyllian
de la classe de CM2.



Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Plaines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	Heures	haut.
1	J	06:38	5.55	64	19:10	5.25	58	01:06	0.75	13:39	1.20
2	V	07:48	5.25	54	20:24	5.10	51	02:09	0.95	14:45	1.35
3	S	09:04	5.15	50	21:35	5.05	50	03:16	1.10	15:54	1.40
4	D	10:09	5.15	51	22:34	5.15	53	04:25	1.10	17:01	1.35
5	L	11:03	5.25	56	23:24	5.30	59	05:28	1.05	17:59	1.20
6	M	11:51	5.40	62	----	----	—	06:23	1.00	18:48	1.10
7	M	00:10	5.45	65	12:33	5.50	67	07:08	0.95	19:29	1.00
8	J	00:51	5.55	70	13:12	5.60	72	07:45	0.90	20:05	0.90
9	V	01:29	5.65	73	13:47	5.65	75	08:19	0.90	20:39	0.85
10	S	02:04	5.70	76	14:19	5.70	76	08:54	0.85	21:15	0.80
11	D	02:37	5.70	76	14:51	5.70	76	09:29	0.85	21:51	0.75
12	L	03:10	5.70	76	15:25	5.70	75	10:05	0.90	22:26	0.80
13	M	03:47	5.70	73	16:03	5.60	71	10:40	0.95	23:00	0.85
14	M	04:27	5.55	69	16:43	5.45	67	11:15	1.05	23:36	0.95
15	J	05:09	5.40	64	17:24	5.30	61	11:53	1.15	----	---
16	V	05:56	5.30	58	18:14	5.15	55	00:17	1.05	12:37	1.25
17	S	06:50	5.20	53	19:12	5.05	51	01:04	1.15	13:29	1.35
18	D	07:49	5.15	50	20:14	5.10	50	02:01	1.20	14:33	1.40
19	L	08:52	5.20	52	21:18	5.20	55	03:11	1.20	15:47	1.35
20	M	09:58	5.35	59	22:23	5.40	64	04:25	1.05	16:58	1.15
21	M	11:01	5.60	70	23:23	5.65	75	05:31	0.85	18:01	0.95
22	J	11:57	5.80	81	----	----	—	06:30	0.70	18:57	0.75
23	V	00:16	5.90	87	12:47	5.95	92	07:25	0.55	19:50	0.55
24	S	01:07	6.10	96	13:37	6.05	99	08:16	0.45	20:40	0.40
25	D	01:57	6.20	102	14:26	6.10	103	09:06	0.45	21:29	0.30
26	L	02:48	6.25	103	15:17	6.10	102	09:54	0.45	22:18	0.25
27	M	03:40	6.20	100	16:08	6.00	96	10:42	0.55	23:06	0.30
28	M	04:32	6.10	92	16:57	5.85	87	11:30	0.70	23:54	0.45
29	J	05:22	5.85	81	17:46	5.65	75	----	---	12:18	0.90
30	V	06:13	5.60	69	18:37	5.45	63	00:43	0.65	13:07	1.15

Cet été, mettez les voiles avec Les Dunes de Flandre !

C'est le moment... de vous inscrire, vous et vos enfants, à l'un des stages de voile proposés par les écoles de voile et de croisière Dunes de Flandre !

Voile pour les enfants

- Pour les 6-8 ans : Club des Mers Mini-sauveteurs à la base de La Licorne
- Pour les 6-10 ans : 2 stages, 2 lieux au choix, un même bateau,
 1. Capt'ain Optimist à la Base nautique Marine (Dunkerque-centre) pour les jeunes matelots débutants (6-9 ans)
 2. Optimist en mer à la Base nautique de la Licorne (Dunkerque-Malo) pour les jeunes matelots initiés (7-10 ans)
- À partir de 8 ans : Multipass' nautique à la Base nautique du Clos Fleuri (Bray-Dunes), un stage éclectique et une expérience nautique unique

Et pour les adultes ?

Différents stages sont proposés en catamaran, voilier, planche à voile... s'adressant aux marins débutants comme aux plus expérimentés. Sans oublier les croisières en voilier de 1 à 5 jours à destination de la côte belge, des Pays-Bas, ou des côtes anglaises...

Inscriptions possibles :

À la Base nautique de la Licorne –Tél. 03 28 28 27 27 – Digue Nicolas II Dunkerque (du lundi au samedi)

À la Base nautique du Clos Fleuri - Tél. 03 28 29 90 42 – 125, boulevard Pompidou – Bray-Dunes (du lundi au samedi)

Aux Portes Ouvertes de la Base nautique du Clos Fleuri le samedi 17 juin Sur Internet (réservation en ligne) – www.lesdunesdeflandre.fr et via l'appli Les Dunes de Flandre (gratuite)



Arrêtés municipaux pour manifestations

• **N° M23/2017 : « Braderie Brocante », organisée par l'association « Les Judcoot'Lussen », le dimanche 18 juin 2017 de 6h à 18h uniquement rue du Général de Gaulle.**

Mesures : La circulation et le stationnement seront interdits rue du Général de Gaulle.

Une déviation sera mise en place de la rue des Peupliers en passant par la rue André Gide, rue des Crevettes (dans les deux sens) et rue des Bleuets (sens unique vers la rue des Crevettes), rue des Primevères, rue des Tulipes (sens unique vers la rue André Gide).

Une interdiction de stationner sur 300 mètres sera mise en place à l'angle de la rue des Peupliers et la rue du Général de Gaulle.

• **N° M30/2017 : « Week-end en scènes » du vendredi 2 au dimanche 4 juin organisé par l'association « Zuydcoote Animations ».**

Mesures : La circulation sera interdite (route barrée), suivant les obligations de la Sous-Préfecture concernant l'état d'urgence, du samedi 3 juin 2017 à partir de 7h au dimanche 4 juin à 2h rue du Sémaphore.

Le stationnement sera interdit sauf « réservé », rue du Sémaphore, sur le parking de l'espace Robert Merle et sur le parking bus du vendredi 2 juin 2017 à 12h au dimanche 4 juin 2017 à 2h. L'accès au conviport sera interdit le samedi 3 juin 2017.

Les Restaurants du Cœur

Pendant la campagne d'été, le Centre des restos du cœur de Leffrinckoucke, Bray-dunes et Zuydcoote sera ouvert les 1^{er}, 15 et 29 juin 2017.

La croix-Rouge Française

Quête nationale du 10 au 18 juin

Les quêteurs seront reconnaissables, soit à leur uniforme, soit au T-shirt marqué du logo de la Croix Rouge. Ils seront également munis de la carte de quêteur. Merci de votre générosité !

Vacances scolaires 2016-2017

Vacances d'Été à partir du 7 juillet.

Etat civil

Décès

20/05/17

Freddy SAPPEN

60 ans



La Grande Guerre et les Chinois

1917

Durant la Grande Guerre, les Zuydcootois ont sans doute côtoyé les Chinois travaillant à l'Usine des Dunes. Dès 1916, Anglais et Français confrontés à de terribles pertes humaines, se tournaient vers la Chine (qui déclara la guerre à l'Allemagne le 14 août 1917) pour trouver de la main-d'œuvre indispensable, dans les ports notamment. Le Chinese Labour Corps fut officiellement constitué le 21 février 1917.

La plupart de ces travailleurs à Dunkerque avaient comme tâche de charger et décharger les navires dans les ports car beaucoup de dockers avaient été mobilisés et envoyés sur le front. Or le port était devenu une base logistique de premier ordre pour les alliés, britanniques notamment. Ce sont près de 4000 Chinois qui seront affectés au port et à l'Usine des Dunes de Firminy où l'on monte du matériel d'artillerie pour la défense nationale.

Mais les bombardements tant sur Leffrinckoucke que sur le port, effrayent ces travailleurs, causant parfois des mouvements de rébellion.

Au mois de juillet 1917, l'Usine de Firminy compte 221 ouvriers civils, 654 militaires détachés, 103 étrangers, 119 femmes, 275 enfants et un groupement de 465 Chinois.

Au mois de juin les Chinois manifestèrent leur mécontentement dû à l'insuffisance de la nourriture par un arrêt de travail de 4 heures.

Quelque temps plus tard, à la suite de bombardements par avion au mois de juillet et au mois de septembre, de nouvelles protestations et des voies de fait eurent lieu.

A Dunkerque, une circulaire du ministre de la Guerre en date du 13 avril 1921 enjoint l'ordre aux Chinois de

Firminy de quitter le quartier enchanteur des Dunes pour rejoindre leur lointain pays des lotus.

Ces travailleurs chinois disciplinés et travailleurs satisfaisaient pleinement, la direction de l'Usine des Dunes, mais à une époque où le chômage était au plus haut, c'était avec plaisir que les gens du coin voyaient s'éloigner cette main d'œuvre étrangère.

Dans le quartier de Lefrinckoucke Terminus, ce sont les commerçants qui les ont regretté. Ces braves asiatiques dépensaient environ 130.000 Frs sur les 150.000 que leur versait mensuellement l'Usine des Dunes.

La date du départ est fixée au 30 avril 1921 où les travailleurs chinois seront dirigés sur Marseille en attendant le paquebot.

Quelques jours auparavant, ils ont tenu avant leur départ à rendre un dernier hommage à leurs morts et, précédés de clairons et d'énormes drapeaux de la République chinoise, ils se sont dirigés au cimetière de Dunkerque où ils laisseront plusieurs des leurs, tués par les bombardements ou morts de maladie. Après la guerre la plupart ont été exhumés des cimetières locaux pour être rassemblés dans la nécropole de Rumminghem.

Ce départ des Chinois est un peu des



souvenirs de la guerre qui disparaît et si beaucoup d'étrangers laissèrent de mauvais souvenirs, du moins les Chinois de Firminy auront-ils donné l'exemple du travailleur courageux et consciencieux.

Christian Defrance Pas-de-Calais 14-18, Nord Maritime avril 1921, Dunkerque 1914-1918 Archives de Dunkerque, Archives départementale de Lille 9R1048.

